

OFFICIAL OUTFIT MANUAL SWISS AQUATICS



OFFICIAL SUPPLIER OF THE SWISS AQUATICS
NATIONALTEAMS SWIMMING, DIVING,
WATER POLO AND ARTISTIC SWIMMING

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRINCIPES.....	2
2.	COLLECTION ARENA POUR SWISS AQUATICS	2
2.1.	COLLECTION DE BASE POUR LES ATHLÈTES DES CADRES NATIONAUX.....	3
2.2.	EQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR SOMMET DE COMPÉTITION POUR LES ATHLÈTES (EN FONCTION DE LA DISCIPLINE SPORTIVE).....	5
2.3.	COLLECTION DE BASE POUR LE STAFF DES CADRES NATIONAUX (COACHES, PHYSIOS, MEDICALS, ETC.).....	7
2.4.	EQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR SOMMET DE COMPÉTITION POUR LE STAFF (EN FONCTION DE LA DISCIPLINE SPORTIVE)	8
3.	RÈGLES POUR LES ATHLÈTES, LE STAFF ET LES EMPLOYÉ·E·S DE LA FÉDÉRATION	10
3.1.	ÉQUIPEMENT ARENA.....	10
3.2.	MATÉRIEL TECHNIQUE ARENA (POUR LES ATHLÈTES)	12
4.	ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE	13
5.	LAVAGE DE L'ÉQUIPEMENT.....	13

1. PRINCIPES

La Fédération Suisse de Natation a conclu un contrat d'équipement avec le fournisseur ARENA pour les disciplines sportives Swimming, Diving, Water Polo et Artistic Swimming dans le domaine vestimentaire et technique pour la période de 2021 à fin 2024.

Les cadres nationaux et leur staff sont contractuellement tenus de porter exclusivement l'équipement officiel d'ARENA dans le domaine vestimentaire (s'il est fourni). Les produits concurrents ne peuvent être portés qu'en accord avec ARENA (et pour autant qu'ils ne puissent pas être livrés par ARENA).

Les cadres nationaux sont contractuellement tenus de porter exclusivement l'équipement officiel d'ARENA dans le domaine technique (s'il est fourni et sauf dérogation écrite). Dans le cas où un-e nageur-euse portant une combinaison de compétition ARENA serait désavantagé en compétition, les directions sportives peuvent délivrer une dérogation.

Le présent manuel a été rédigé afin qu'ARENA soit correctement représentée en tant que fournisseur des disciplines sportives et que les dispositions contractuelles ne soient pas enfreintes. Il présente les différentes pièces vestimentaires et énonce les règles qui s'appliquent au port et à l'utilisation de l'équipement.

Les règles publicitaires de Swiss Aquatics font partie intégrante de ce manuel et doivent être respectées.

2. COLLECTION ARENA POUR SWISS AQUATICS

En fonction de l'événement et des participants, Swiss Aquatics fournit l'équipement complet. Il n'y a pas de droit automatique à un équipement complet, la discipline sportive concernée détermine l'équipement nécessaire pour chaque événement ou participant.

Le matériel ne peut être **ni vendu, ni donné, ni échangé**. En principe, seuls les articles défectueux sont remplacés. Ceux-ci doivent être retournés au secrétariat général avant d'être remplacés. La collection et les modèles peuvent légèrement modifier d'une saison à l'autre.

L'impression de logos de sponsors personnels sur les vêtements n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de la fédération. Pour ce faire, il convient de prendre contact avec le/la chef du sport de performance ou le/la chef de la relève. Le sponsor personnel ne doit cependant pas être en concurrence avec ARENA.

2.1. COLLECTION DE BASE POUR LES ATHLÈTES DES CADRES NATIONAUX

❶



❷



❸



SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



4



5



6



- 1 1 training : veste rouge, pantalon noir (+ leggings éventuels)
- 2 2 T-shirts et 2 polos (la composition exacte des couleurs (rouge, blanc, noir) peut varier selon la discipline sportive et la saison)
- 3 1 short/bermuda noir
- 4 1 sac à dos
- 5 1 maillot de bain/caleçon de bain (le modèle, les couleurs (noir ou rouge) peuvent varier)
- 6 des bonnets de bain (silicone ou casque) avec croix suisse (le nombre, le modèle et la couleur peuvent varier selon le sport)

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



2.2. EQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR SOMMET DE COMPÉTITION POUR LES ATHLÈTES (EN FONCTION DE LA DISCIPLINE SPORTIVE)

Chaque discipline sportive définit individuellement si un équipement supplémentaire est nécessaire pour une compétition et à quoi il devrait ressembler. Cela dépend également du niveau du cadre et de la compétition elle-même et peut donc varier.

Les équipements supplémentaires possibles sont :

- T-shirts ou polos (le nombre varie en fonction de la longueur de la compétition) (2)
- Parka/ veste (7/8)
- Équipements techniques tels que :
 - Bonnets de bain (silicone ou casque) avec croix suisse (éventuellement imprimés avec le nom, en fonction de la compétition, de la période de préparation ; pour les championnats du monde et les Jeux olympiques, des bonnets de bain supplémentaires sont en principe imprimés spécifiquement)
 - Combinaisons de compétition (9)
 - Goggles
 - Peignoir de bain (10)
 - Caleçon/combinaison de water-polo (11)

2



SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



7



8



9



10



11



SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



2.3. COLLECTION DE BASE POUR LE STAFF DES CADRES NATIONAUX (COACHES, PHYSIOS, MEDICALS, ETC.)

①



②



③



SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



④



- ① 1 training, veste rouge, pantalon/leggings noir
- ② 2 T-Shirts et 2 Polos (respectivement 1 rouge et 1 blanc)
- ③ 1 short noir
- ④ 1 sac à dos

2.4. EQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR SOMMET DE COMPÉTITION POUR LE STAFF (EN FONCTION DE LA DISCIPLINE SPORTIVE)

Chaque discipline sportive définit individuellement si un équipement supplémentaire est nécessaire pour une compétition et à quoi il devrait ressembler. Cela dépend également du niveau du cadre et de la compétition elle-même et peut donc varier.

Les équipements supplémentaires possibles sont :

- T-Shirts ou polos (le nombre varie selon la durée de la compétition) (②)
- Veste (③)

②



SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



8



SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



3. RÈGLES POUR LES ATHLÈTES, LE STAFF ET LES EMPLOYÉ·E·S DE LA FÉDÉRATION

3.1. ÉQUIPEMENT ARENA

L'équipement d'ARENA ne peut être porté que lors d'engagements avec des équipes nationales, de réunions de cadres et d'événements avec une représentation de la fédération.

La tenue vestimentaire de l'équipe lors des **compétitions et des déplacements** vers et depuis un événement de la fédération est définie dans la convocation. Si rien d'autre n'est mentionné, la tenue suivante s'applique :

1



2



4

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS





8



- ❶ Training, veste rouge, pantalon/legging noir
- ❷ T-Shirt/Polo blanc ou rouge
- ❹ Sac à dos
- ❸ évtl. veste (seulement si en stock et nécessaire)

Pendant un événement de l'équipe nationale, il est interdit de porter des vêtements qui ne font pas partie de la collection officielle, à condition que ces vêtements aient été fournis. Ceci comprend les sacs à dos et les sacs. Le/la chef de délégation ou l'entraîneur·euse peuvent faire des exceptions (par exemple, pour une sortie de loisir). Si un autre vêtement doit être utilisé, il ne doit pas y avoir d'inscription ou de logo. Ceux-ci doivent être masqués.

Cérémonies/présentations : lors de toutes les cérémonies protocolaires et présentations des athlètes, la tenue du training (veste rouge et pantalon/legging ou short noir) ainsi qu'un polo blanc ou rouge doivent être portés ou la tenue prescrite lors du Technical Meeting doit être portée.

Lors de rendez-vous avec les **médias** dans le cadre d'un événement de l'équipe nationale (pendant ou en rapport avec un événement à venir ou déjà passé), le port de l'équipement officiel est obligatoire.

Les points qui ne sont pas réglés ici (par ex. la couleur du shirt) peuvent être définis par le chef de délégation ou l'entraîneur·euse. Cette règle doit alors être respectée.

3.2. MATÉRIEL TECHNIQUE ARENA (POUR LES ATHLÈTES)

3.2.1. SWIMMING

Équipement ARENA qui doit obligatoirement être porté lors des compétitions :

- Combinaisons de course pour la compétition (si elles sont fournies et qu'il n'existe pas de contrat individuel avec un autre fournisseur conclu avant le 01.01.2021). Ceci doit impérativement être communiqué à Swiss Aquatics.)
- Bonnets de bain SUI (Moulded, 3D Soft ou 3D Ultra Cap)

A libre choix (évtl. après consultation du chef de délégation) :

- Lunettes de natation

3.2.2. DIVING

Équipement ARENA qui doit obligatoirement être porté lors des compétitions :

- Femmes : Maillot de bain W Solid Lightech Swiss (modèle/couleur définis à l'avance par l'entraîneur-euse/ le/la chef de délégation)
- Hommes : Maillot de bain M Solid Brief Swiss (modèle/couleur définis à l'avance par l'entraîneur-euse / le/la chef de délégation)

3.2.3. WATER-POLO

Équipement ARENA qui doit obligatoirement être porté lors des compétitions :

- Hommes : M Solid Waterpolo Brief Swiss, Water Polo Cap 1-15 Fina+Len Swiss, Core Soft Robe Swiss
- Femmes : W Solid Waterpolo One Piece Swiss, Water Polo Cap 1-15 Fina+Len Swiss, Silicone Cap Swiss, Core Soft Robe Swiss

3.2.4. ARTISTIC SWIMMING

Équipement ARENA qui doit obligatoirement être porté lors des compétitions :

- Maillot de bain (modèle/couleur défini à l'avance par l'entraîneur-euse / le/la chef de délégation), bonnet de bain Swiss pour l'échauffement dans l'eau.

A libre choix (évtl. après consultation du/de la chef de délégation) :

- Tout l'équipement de compétition (maillot de bain, couronne, pince-nez, etc.)

4. ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE

Pour les **Jeux Olympiques, les Universiades, les Youth Olympic Games et l'European Youth Olympic Festival**, des **règles vestimentaires spécifiques** s'appliquent et relèvent de la compétence de Swiss Olympic ou de l'Association sportive universitaire. S'il est prévu que l'équipement de la fédération soit autorisé dans la zone de compétition, le présent manuel s'applique.

Pour tous les autres championnats, événements et manifestations en Suisse et à l'étranger pour lesquels Swiss Aquatics sélectionne des athlètes, les présentes règles s'appliquent.

5. LAVAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Lors du lavage de l'équipement ARENA, veillez à laver séparément les **vêtements colorés** (risque de décoloration). Tous les articles doivent être lavés à l'envers. La température maximale pour tous les articles est de **40 degrés**. Les articles synthétiques ne doivent pas être lavés à plus de 30 degrés.

Afin de prolonger la durée de vie des vêtements et d'éviter que les impressions ne se détachent involontairement, les vêtements ne doivent pas être mis dans le **sèche-linge** (tumbler), mais suspendus, et les impressions et tous les articles synthétiques ne doivent pas être repassés.

Pour toute question concernant l'équipement, les personnes suivantes sont à votre disposition :
Chef du sport de performance, Chef de la relève, Administrations des différentes disciplines sportives
Tanja Moos, Administration Swimming, tanja.moos@swiss-aquatics.ch